Collectivité :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GARTEMPE ST PARDOUX
16 avenue de Lorraine 87290 CHATEAUPONSAC
Tél : 05 55 60 93 14

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
Pour paiement récurrent / répétitif

FR91ZZZ560099-ORDMS-000150

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GARTEMPE ST PARDOUX à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GARTEMPE ST PARDOUX.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, ou au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom :	Nom : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GARTEMPE ST PARDOUX
Adresse :	Adresse : 16 AVENUE DE LORRAINE
Code postal :	Code postal : 87290
Ville :	Ville : CHATEAUPONSAC
Pays :	Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE
I B A N	( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
Paiement ponctuel Y

Signé à :

Le (/ /) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GARTEMPE ST PARDOUX. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GARTEMPE ST PARDOUX.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.